



CONTEXTE

Pour donner suite à la réalisation de diagnostics territoriaux dans les dernières années, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) réalise qu'il est difficile de stimuler l'intérêt de la population envers le transport en commun et que le taux de motorisation de la région a augmenté de plus de 10 % en 10 ans. Il existe plusieurs freins à l'utilisation du transport en commun en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, notamment en raison de la linéarité du territoire et de la faible densité de population.

Le projet vise à sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens face à l'importance de développer de nouvelles habitudes en matière de mobilité, notamment en raison de l'impact important du secteur du transport sur les changements climatiques. La RÉGÎM souhaite étendre son offre de service en proposant le regroupement physique et électronique d'au moins 4 modes de mobilité durable afin d'atteindre les objectifs québécois liés à la politique de mobilité durable 2020-2030.

MÉTHODOLOGIE

L'innovation sociale est au centre de la démarche de ce projet qui intègre un important volet de participation citoyenne basé sur l'approche de la Recherche-action-participative (RAP) afin de mobiliser les acteurs locaux dès les premières étapes de la démarche. La démarche partenariale proposée vise à associer divers acteurs pouvant unir leurs actions. L'interaction des acteurs et leurs aspirations au cours du projet orienteront la recherche et les solutions qui seront mobilisées. Le projet s'appuie sur la collecte de données terrain qui seront récoltées de manière qualitative et quantitative.

Les grandes étapes de ce projet sont :

1. Structuration de la démarche – Annonce du projet
2. Concertation des parties prenantes en mobilité durable
3. Consultation publique
4. Rédaction du Plan de mobilité durable GÎM
5. Déploiement des Hubs de mobilité et transfert de bonnes pratiques en mobilité durable
6. Évaluation

RETOMBÉES SUR LA FORMATION

1. Une présentation aux étudiants de l'option Recherche-Étude est en planification.
2. L'implication d'étudiant dans le cadre des emplois estivaux est en cours d'analyse.

FINANCEMENT

Le projet est financé par le programme Climat-Municipalité Volet 2.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle développée dans ce projet appartiendra conjointement au CIRADD et à la RÉGÎM.

HYPOTHÈSE DE DÉPART ET RISQUE

Hypothèse : La mise en commun d'idées dans un mode participatif permettra d'élargir le champ de réflexion de la mobilité durable en région et de trouver des solutions innovantes à des enjeux liés au contexte de ruralité.

Risque : Le risque le plus important pour la réussite de ce projet est l'implication des parties prenantes dans la conception du Plan de mobilité durable et l'adhésion des MRC et des municipalités à celui-ci.

RÉSULTATS

Projet en démarrage, les résultats sont à venir!

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

1. Renforcer les capacités de gouvernance en mobilité durable par le développement de nouveaux services en lien avec les problématiques et les besoins exprimés par les usagers.
2. Faciliter l'accès aux transports durables en GÎM avec des solutions innovantes à des enjeux liés au contexte de ruralité
3. Réduire la consommation de pétrole par le développement d'un modèle qui pourra être repris dans d'autres régions du Québec afin d'atteindre les cibles gouvernementales tant en matière d'accessibilité à la mobilité durable que de la réduction des GES.

PARTENAIRES

Marie-Andrée Pichette (directrice générale de la RÉGÎM), Mariline Lamy-Poirier (coordonnatrice au développement et aux communications de la RÉGÎM), ainsi que les MRC Avignon, Bonaventure, Le Roché-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

COMPÉTITIVITÉ

Le déploiement des hubs permettra à la RÉGÎM de se démarquer et devrait aider à l'augmentation de son achalandage. Ces hubs permettront de développer des nouveaux marchés en termes de mobilité, soit le vélo libre-partage, l'autopartage et le covoiturage.

DANS UN MONDE SANS CONTRAINTE...

Dans un monde idéal, nous travaillerions à la mise en place de plus de 45 hubs de mobilité, soit au moins un par municipalité, ce qui favoriserait l'intermodalité dans les déplacements quotidiens des Gaspésiens et des Madelinots.

AVANCÉE TECHNIQUE OU TECHNOLOGIQUE

La RÉGÎM a su démontrer son leadership en mobilité au Québec en implantant la taxe régionale sur le carburant qui contribue au développement d'une offre de mobilité durable sur l'ensemble de son territoire.

Le Plan de mobilité durable contribuera à mettre le réseau régional de bornes de recharge de véhicules électriques en valeur, notamment par la création des hubs de mobilité durable dans chaque MRC. Des partenaires de plusieurs secteurs (touristique, entrepreneurial, industriel, etc.) seront mis à contribution par l'entremise d'un comité de travail sectoriel afin de développer une vision structurante pour le territoire.

Ce projet est innovant, car il en résultera le premier Plan de mobilité durable en contexte régional au Québec. Celui-ci implique les 5 MRC, la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et toutes les villes de cette région administrative.

De plus, le projet inclut le déploiement de 6 stations de vélos à assistance électrique en libre-service et de 6 bornes de recharges électriques qui devront être aménagées en fonction des besoins du territoire exprimés notamment par les travaux des comités sectoriels et des citoyens dans le cadre d'une consultation publique. Ainsi que le déploiement d'un guichet numérique unique où tous les services de mobilité du territoire seront répertoriés.

TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

- Formation des parties prenantes sur les enjeux de mobilité durable.
- Réalisation d'un forum sur la mobilité durable où les experts du domaine, les entreprises, les acteurs du milieu et les citoyens pourront échanger.
- La création de hubs permettra de faire un transfert technologique avec la population grâce à la diversification de l'offre de mobilité durable sur le territoire.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

La réalisation d'un Plan de mobilité durable en mode participatif mènera au déploiement d'au moins six hubs de mobilité durable, soit au moins un par MRC. En plus de ces lieux stratégiques de mobilité durable, les citoyens pourront utiliser un guichet électronique unique de mobilité qui facilitera l'accès aux modes de transport durables tels que le transport en commun, l'autopartage, le covoiturage, le vélo-partage et les services liés à l'électrification des transports.

Un hub mettra en commun dans un lieu physique déterminé l'offre de transport collectif, d'autopartage, de covoiturage, de bornes de recharge de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique en libre-service.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

BEAULIEU, Laurent-David
chargé de recherche
Boissonneault, Manuelle-Ann
Chargée de recherche